

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents **En** **Qui ont pris**
au CA **exercice** **part à la**
DELIBERATION

92 91 65

PRESENTS 50
POUVOIRS Suppléants 5
POUVOIRS Titulaires 10
ABSENTS 26

Vote Pour : 65
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Date de la Convocation

11 JANVIER 2023

Date d'Affichage

11 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU MARDI 17 JANVIER 2023

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Stéphanie NADAI-PUECH, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christian DAVALAN, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ ANGOSTO à Florence BELOU, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Alain GLADE à Blaise AZNAR, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Eric PILUDU à Christian PERO, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-François BAULES, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Robert CINQ, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Claire FITA, Muriel GEFFRIER, Philippe ISSARD, Elisabeth LOYER, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Gilles TURLAN, François VERGNES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°20_2023

ACTES : 7.5.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 16- Subvention aux associations en convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion des services périscolaires et extrascolaires – versement d'acomptes 2023

Exposé des motifs

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires gérés par des associations sur le territoire de la Communauté d'Agglomération bénéficient de subventions dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 31 JAN. 2023

ID : 081-200066124-20230117-20_2023-DE

Les crédits correspondants seront prévus au Budget 2023, sur l'article comptable 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Le tableau ci-dessous retrace les subventions inscrites au BP 2022 et indique le montant des acomptes 2023 dont le versement interviendra avant le vote du budget.

Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	BP 2022	Acompte 2023 (50% 2022)
123 Familles	76 887,00 €	38 443,50 €
Amicale Laïque de Graulhet	1 058 390,00 €	529 195,00 €
Clé des champs	155 032,00 €	77 516,00 €
Elfes des vignes	39 015,00 €	19 507,50 €
Familles rurales	13 946,00 €	6 973,00 €
Les Francas Gaillac	106 935,00 €	53 467,50 €
MJC Gaillac	110 446,00 €	55 223,00 €
MJC Graulhet	161 620,00 €	80 810,00 €
MJC Rabastens	26 747,00 €	13 373,50 €
MJC Técou	43 273,00 €	21 636,50 €
Récréa'Brens	250 035,00 €	125 017,50 €
Total	2 042 326,00 €	1 021 163,00 €

Le Conseil de communauté,

Oùï cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment leur article 6.3.4 compétence en matière scolaire et périscolaire, et, leur article 6.2.4 compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu les conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO 2022-2024),

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 4 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** les montants des versements aux associations comme indiqué ci-dessus,
- **autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 31 JAN. 2023

- publication - mise en ligne

Le 31 JAN. 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Paul Boulvrais

Le Président,
Paul SALVADOR



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.